

Valence, le 8 février 2022



Affaire suivie par : M. Jean-Philippe DEPREUX
Chef du pôle ressources
Tél direct : 04 75 82 72 04
N°Réf : 2022 / 56 / 3

La présidente

à

Monsieur le président départemental
du syndicat SUD SDIS 26

57, rue de Chantecouriol
26 000 VALENCE

Monsieur le président,

Par courrier du 10 janvier 2022, vous m'interpelez sur la possibilité ouverte aux sapeurs-pompiers professionnels membres du groupe montagne sapeurs-pompiers (GMSP) de participer au titre des activités accessoires à la sécurité sur les pistes du Col du Rousset.

Je vous précise que cette autorisation s'inscrit dans le contexte sanitaire exceptionnel lié à l'épidémie de COVID qui a pour conséquence que les stations de la Drôme n'ont pas pu recruter l'intégralité des pisteurs secouristes nécessaires pour assurer la sécurité du domaine du col du Rousset. Compte tenu de l'importance économique de cette activité pour le département de la Drôme, j'ai demandé au directeur du SDIS d'autoriser les membres du GMSP qui le demandent, à apporter leur concours, sur leur temps de repos, à cette activité d'intérêt général, dans la limite des possibilités du service.

A ce titre, comme vous l'indiquez, les sapeurs-pompiers professionnels sont autorisés à participer s'ils le souhaitent à ces activités accessoires, sous couvert de leur chef de service ou de centre. Ce dernier est notamment chargé de veiller au respect du repos de sécurité des agents concernés et des effectifs de garde définis dans le règlement opérationnel.

Au-delà de ce cas particulier je vous confirme qu'il est prévu dans le cadre de la révision en cours des modalités de gestion du temps de travail au sein du SDIS imposée par la mise œuvre de l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique et de l'actualisation du règlement intérieur du SDIS qui en découlera, de préciser le cadre de la mise en œuvre des activités accessoires au sein de notre établissement.

Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de mes sincères salutations.

Marie-Pierre MOUTON

et bien sûr